Journal officiel de l'Etat et de la Ville, Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS : JEUDI MATIN, 19 MAI 1836.

POUR PRESIDENT.

M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT :

RD. M. JOHNSON.

☞ On nous prie d'annoncer qu'une assemblée des citoyens de la ville aura lieu vendredi prochain 20 du courant, à sept heures du soir, à la Bourse Hewlett, pour aviser aux moyens d'offrir une fête brillante à la Légion de la Louisiane

L'assemblée des négocians aura lieu aujourd'hui à la Bourse des marchands, Exchange street entre les rues de la Douane et du Canal, pour prendre connaissance du rapport et des résolutions relatifs à l'établissement d'une ligne de paquebots entre la Nouvelle-Orléans, Liverpool et le Havre.

Nos lecteurs trouveront dans la partie anglaise de ce journal les nouvelles commerciales du Hâvre et de Liverpool. Le manque de temps nous a empêché d'en donner la traduction en français.

Appel fait aux bons citoyens de la Nouvelle-Orléans, et particulièrement à ceux de la troisième Municipalité.

Une assemblée est convoquée pour ce soir à 7 heures et demie, dans l'établissement connu sous le nom d'Hôtel Washington, encoignure des rues de la Victoire et des Champs Elysées ; dans le but d'adopter les mesures efficaces pour venir au secours des personnes qui ont soufferts dans le terrible incendie qui a eu lieu hier dans la journée, aux environs du moulin à scie de Mr. F. Miller.—On a lieu d'espérer que les gens opulens ne se montreront pas moins sensibles que les pauvres ; et ne laisseront pas échapper cette occasion de montrer la noblesse de leurs sentimens, en s'empressant d'essuyer les larmes des infortunées victimes de cette conflagration, et en leur donnant les moyens de sortir de la misère dans laquelle et affreux événement les a plongées.

De la part d'un nombre de citoyens de la troisième Municipalité.

Les gazettes du soir sont priées d'insérer le présent avis.

Terrible calamité—Hier vers 4 heures de l'après-midi, le feu s'est déclaré dans la forge dépendant du moulin à scie de M. Miller, banlieue inférieure, et dans moins de vingt minutes plus de cinquante maisons étaient la proie des flammes. Il est impossible de pouvoir décrire cette scène d'horreur : hommes, femmes, enfans et vieillards ne savaient où fuir pour se mettre à l'abri de l'élément destructeur qui les environnait de toutes parts. Deux enfans, dit-on, ont péri dans ce désastre. Voilà cependant les effets funestes et trop long-temps pressentis des dangers qu'il y avait de laisser subsister dans ce quartier des usines qui devaient tôt ou tard causer la ruine et le désespoir de tant de familles ! Quatre ou cinq fois cette semaine, le quartier avait été menacé d'un semblable événement, mais on a toujours eu le bonheur de réussir à étouffer le feu avant qu'il n'éclatât dans toute sa force. Mais l'heure fatale avait sonné—le moulin de M. Miller devait porter la désolation dans cette partie de la ville et plonger dans l'infortune la population qui l'habitait.

S'il nous est douloureux de retracer le tableau que nous venons d'avoir sous les yeux, quelle joie n'éprouvons nous pas en même temps de pouvoir offrir au public les résolutions qui ont été présentées par M Marigny dans la séance du Conseil de la 3me. municipalité, qui a eu lieu hier au soir ! M. Marigny cédant à l'élan généreux de son cœur tout en défendant les intérêts de ses constituans, a cru devoir venir immédiatement au secours de tous ces infortunés qui venaient d'être les victimes de l'incendie. Nous sommes fâché cependant d'avoir à relater que, sur motion de M. Bringier, ces résolutions aient été renvoyées à la séance de ce soir ; leur adoption immédiate eut consolé tous ces malheureux. Certes, M. Bringier a agi avec prudence ; il est en faveur de cette œuvre patriotique, et c'est sans doute pour mieux réfléchir sur la question qu'il a demandé qu'on l'ajournât au lendemain. En adoptant ces résolutions on obtiendra deux choses importantes ; la première de tirer d'une misère presque inévitable les victimes de l'incendie, la seconde d'améliorer immédiatement la troisième municipalité.

Nous ne terminerons pas sans faire les éloges de M. L. U. Gaiennié pour la part active qu'il a prise dans les secours donnés aux incendiés. Si la conduite de ce respectable citoyen est digne de louanges, celle de M. Félix de Armas n'en est pas moins méritoire. De tous côtés il s'occupait à chercher les malheureuses familles pour leur procurer un asyle dans les maisons qu'il possède dans ce voisinage.

Pendant que chaque citoyen cherchait à diminuer le progrès de l'incendie, et à prêter assistance aux malheureux qui en étaient les victimes, on a remarqué avec surprise que l'atelier de M. Miller n'était occupé qu'à sauver les bois du moulin qui ne couraient aucun danger. Le moulin lui même n'a pas cessé de travailler malgré tout le désordre qui a régné dans cette calamité.

Nous devons rendre justice au zèle infatigable de messieurs John Calbertson, Gicquel, Renès, Bertrand et quelques autres citoyens. Les prompts secours qu'ils ont donné ont été vivement appréciés par tous ceux qui ont été témoins de cette catastrophe.

Par une des dernières résolutions du conseil de la 1re. municipalité, toute la banlieue inférieure, se trouve maintenant incorporée ; espérons donc que les aldermen de cette partie de la ville emploiront des mesures énergiques pour faire disparaître le moulin de M. Miller. Cet établissement est un des plus grands obstacles à la prospérité du quartier.

Voici les résolutions présentées par M Marigny.

Résolu, qu'une somme de cent mille piastres, par le moyen des Bons payables dans trente ans et portant intérêt à cinq pour cent payables tous les six mois, sera emprunté pour cette municipalité et qu'à cet effet, le maire est autorisé à émettre des bons sous la garantie de ladite municipalité.

Résolu, que cette somme sera prêtée dans la proportion qui sera déterminée par cette municipalité, aux propriétaires qui ont perdu leurs maisons dans l'incendie qui vient d'avoir lieu dans le troisième district de cette municipalité.

Résolu, que les terrains qui seront offerts pour garantie des sommes prêtées seront estimés par des estimateurs nommés par cette municipalité, et que les plans des maisons qui devront être construites sur les dits terrains, devront être déposés dans les bureaux de ladite municipalité. Que les dits terrains et maisons seront hypothéqués à cette municipalité que l'intérêt et le principal des sommes prêtées par cette municipalité seront payées par les emprunteurs aux mêmes époques que l'emprunt que doit faire ladite municipalité.

Résolu, qu'aussitôt que le maire aura négocié les bons mentionnés dans les présentes résolutions elles seront aussitôt mises en exécution dans toute leur contenu.

Nos lecteurs trouveront dans notre feuille de ce jour une série d'extraits que nous avons puisés dans les journaux anglais apportés par l'Arab.

La lettre que nous publions ci-après dissipera sans doute les craintes des négocians de la Nouvelle-Orléans qui font le commerce du Mexique, et généralement des différentes compagnies d'assurances, sur les dangers de voir les batimens expédiés de ce port capturés par les croiseurs texiens ou mexicains.

A bord de la frégate des E.-U. Constellation,
BAIE DE PENSACOLA, 15 Mai 1836.

Messieurs—J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 9 de ce mois. La goëlette des E.-U. Grampus va partir dans un ou deux jours pour se rendre à la passe S. O. du Mississippi, avec ordre de donner convoi à tous bâtimens Américains qui, vers le 20 ou le 21 du courant, seront prêts à faire voile pour un des ports du Mexique. Elle a aussi reçu l'ordre de recevoir à son bord et transporter à la Nouvelle-Orléans toutes sommes d'argent appartenant à des citoyens Américains et dont ils voudraient faire remise à la Nouvelle-Orléans.

La corvette Warren est aussi dans vos parages et a reçu les mêmes ordres.

Avec respect, votre obéissant serviteur.

A. J. DALLAS.

A Messrs. Thos. Urquhart, président de la Compagnie d'Assurance de la Nlle.-Orléans et autres.

Il est vraiment à regretter que les amateurs de combat n'aient pas songé à fréter un bateau à vapeur pour aller assister au duel qui doit avoir lieu, sur mer, entre les goëlettes Brutus et Invincible, et le brick de guerre mexicain, commandé par Riébaud. C'eût été sans doute un spectacle attrayant pour ceux qui n'ont pas peur de la poudre à canon.

Pendant la guerre d'Alger, plus de vingt mille individus se sont embarqués dans les ports de Marseille et de Toulon dans le but d'aller voir le bombardement.

Par un oubli involontaire nous n'avons pas annoncé dans notre dernier numéro que M. Greenbury R. Stringer avait été nommé alderman du premier district de la première municipalité, en remplacement de Mr. G. Schmidt, démissionnaire. L'élection a eu lieu au café Richardson, mardi dernier.

Le Courrier de la Louisiane dans son numéro d'hier dit à propos de l'arrivée du navire *Arab* : "Ce navire est entré dans notre port, venant de *Liverpool* d'où il est parti le 14 d'avril [notre confrère a voulu dire le 4] il n'apporte aucune nouvelle politique postérieure à celles que nous avons publiées."

Nous croyons devoir relever l'erreur dans laquelle *le Courrier* est tombée, pour les raisons suivantes : d'abord, l'*Arab* apporte des journaux d'Angleterre de 4 et 5 jours plus frais, dans lesquels sont insérés des documens très intéressans sur la politique de l'Europe : en second lieu, notre feuille de ce jour contenant des extraits que nous avons faits des gazettes de Londres et de Liverpool, si nous voulons que le public y ajoute foi, il est de toute nécessité que nous contredisions l'article de notre confrère, parcequ'il pourrait se faire

Nous aimons à croire que l'Editeur du *Courrier*, en rédigeant son article, n'y a pas apporté toute l'attention voulue ; car, il annonce d'abord dans son titre: "Nouvelles récentes d'Angleterre" puis il termine en disant que *les nouvelles politiques ne sont pas plus récentes* que celles précédemment reçues.

Les diverses nominations faites par le Conseil de Ville de la première municipalité, dans sa séance de mardi dernier, ont généralement causé la plus vive satisfaction aux citoyens de la Nouvelle-Orléans. Les officiers élus sont tous des hommes dignes de la confiance publique par leur zèle, leurs talens et leur intégrité. En les appelant donc à administrer les affaires de la ville et à surveiller à la stricte exécution des règlemens de la police, les aldermen ne pouvaient mieux faire pour les intérêts de leurs constituans.

Nous sommes faché cependant que le Conseil ne se soit pas rappelé que M. Charles St. Vilmé était un vieux et fidèle serviteur de la Corporation, et que par sa bonne conduite, son caractère sans tâche, le zèle qu'il a toujours mis dans l'exercice de ses fonctions publiques, et surtout le besoin qu'il a de soutenir une famille peu fortunée, il avait droit peut-être à un acte de justice et de bienveillance de la municipalité.

Les éloges que nous avons constamment entendu donner à M. St. Vilmé joints à la bonne opinion que nous avons de lui ont dû nous engager à diminuer autant qu'il était en notre pouvoir de le faire l'amertume de sa défaite.

L'élection du capitaine Penas au poste de capitaine de la garde de la première municipalité ne peut qu'être accueillie favorablement par tous les habitans de la ville. M. Penas est certainement l'homme qui convenait à cette place

Habitué à la fatigue, zélé jaloux qu'on puisse l'être pour le service public, la parfaite discipline qu'il a constamment maintenue dans la compagnie des Cazadores Volantes dont il est le fondateur et le chef, tout enfin en lui nous donne l'assurance que la police de la ville sera établie sur le pied le plus convenable.

L'ex capitaine Bonseigneur, incapable par son état de maladie, de donner tous ses soins et son temps à la conduite de la garde, s'est trouvé dans l'impossibilité de pouvoir aspirer de nouveau à la place qu'il avait remplie depuis si long-tems avec honneur et dévouement. Le Conseil n'a pas oublié le plus ancien de ses serviteurs ; et la pension de 800 piastres par an dont il vient de le gratifier pour sa vie durante mettra ce respectable citoyen à même de soutenir son existence et celle de sa famille.

Messieurs Rotschild, de Paris, se sont adressés, *conformément aux instructions qu'ils avaient reçues* du gouvernement des Etats-Unis au trésor pour recevoir la somme due pour les premiers paiemens à compte de l'indemnité américaine. Cette somme, qui se montait à 18,460,666 *fr.* 52 c., a été payée sur le champ. Le reste de la dette, avec les intérêts, sera liquidé dans l'espace de deux ans.

Ce fait met fin aux préparatifs de guerre des deux côtés de l'Atlantique, et deux nations qui n'auraient jamais dû voir s'élever entr'elles aucun différend, s'uniront pour remercier la Grande Brétagne de sa médiation.

Il y a eu à Mexico, dans le courant du mois de mars dernier, six cent vingt-six procès criminels. Savoir : cent trente deux pour vol ; cent quatre vingt dix huit pour rixe, trente sept pour blessures (assassinats) ; cinquante pour rixes et blessures, vingt-quatre pour port d'armes, deux pour port de ganzua (outil avec lequel on défonce les portes) ; soixante pour incontinence, vingt-deux pour injures, et cent quinze pour autres excès. *En prenant ce chiffre comme terme moyen*, il se commettrait annuellement dans la capitale du Mexique cinq mille sept cent douze délits criminels ; sans compter les cas de haute trahison, les vols de grands chemins, abstraction faite également de tous les délinquants qui ne seraient pas tombés entre les mains de la justice.

Le congrès général de Mexico, ainsi que nous l'avons fait observer dans notre feuille d'hier, s'occupe en ce moment du projet d'un chemin de fer entre la capitale et la ville de la Vera-Cruz. Nous voyons à ce sujet dans le *Diario* que l'*ayuntamiento* de Jalapa proteste contre cette mesure, en tant qu'elle ruinerait cette ville en la privant de tout le commerce qu'elle fait par la route actuelle.

Aux Etats-Unis il faut pour que ce système d'amélioration soit mis à effet, que les Etats consentent au passage des chemins sur les terres de leur territoire ; le gouvernement général n'a rien à y faire. Au Mexique, c'est tout le contraire ; le centralisme a tout le pouvoir, les *Etats de la confédération ne sont que les vassaux du Congrès*. Que diront les ennemis du fédéralisme ?

SINGULIERE COINCIDENCE.

On a tout récemment donné sur un des Théâtres de Mexique une représentation au bénéfice de l'armée de Santa Anna, alors au Texas ; le programme du spectacle était comme suit : 1o. grande fanfare militaire en mémoire des triomphes du général : 2o. le drame en 3 actes intitulé "Edouard en Ecosse, ou la terrible nuit d'un proscrit ;" 3o. et enfin, un bal qui se terminait par un *chassé*. Ce spectacle ne ressemble-t-il pas à l'*histoire du Président* ?

ASTRONOMIE—Le *Mercure* de Liverpool du 1r. avril annonce que l'on vient de découvrir deux satellites dont la révolution se fait autour de la constellation de Pélée. Le même journal ajoute que l'un de ces deux corps célestes est considéré comme une comète : la queue était encore visible de nuit, quoiqu'elle eut perdu tout son éclat. Le second est un corps opaque qui emprunte tout son brillant de la lumière des astres environnans. Ces deux satellites paraissent n'avoir aucune espèce de puissance d'attraction.

—M. Hardy membre de la Chambre des Communes a annoncé que le 20 d'Avril il appèlerait l'attention du Parlement sur le rapport du comité auquel avait été référée la question des élections de Carlow.

—La Chambre des Députés vient de passer une loi accordant une somme additionnelle de 500,000 francs en faveur des réfugiés Polonais, alors en France

—Un rapport récemment publié à Londres annonce qu'il y a en ce moment 102,000 enfans dans les écoles et collèges de cette capitale. Le nombre d'instituteurs est de 6000.

—Le meurtre prémédité, dit un journal anglais, est le seul crime qui soit puni de mort, en Prusse.

—Les gazettes de la Suisse disent que les derniers troubles qui avaient éclaté dans un des cantons étaient entièrement appaisés.

M. Chalmers, riche particulier d'Edimbourg vient de mourir laissant toute sa fortune, qui excède 50,000 livres sterling pour établir une infirmerie dans cette capitale,

—*Le système d'éducation* musicale fait de grands progrès en France. Une des dernières ordonnances royales décrète que l'étude du chant sera suivie dans toutes les écoles élémentaires du royaume.

—A une assemblée des propriétaires de la Banque d'Angleterre, il a été déclaré un dividende de 4 pour cent pour les six mois qui devaient s'achever le 5 d'Avril.

M. Pattison, gouverneur de cette banque, répondit à diverses questions qui lui furent faites en disant que le montant de la "balance" serait de 2,724,542 lv. st.

—Une forte souscription a été faite à Hall (Angleterre) dans le but de savoir s'il serait possible et avantageux d'établir des manufactures de coton et de chanvre dans ce port.

—Le grand juri de Mayo vient d'adresser une pétition au parlement anglais pour demander l'abolition totale des dîmes.

—M. J. C. Sheridan, natif de la Belgique a tout récemment inventé un procédé, qui lui a valu des patentes de l'Angleterre de l'Ecosse et de l'Irlande pour extraire du savon des pierres à fusil.

—Dans une fonderie de l'Allemagne on a découvert qu'en produisant l'évaporation de la Chlorine, dans l'acte de la fonte du fer de seconde et troisième qualités, on obtenait du fer de premier choix.

—Un singulier procès vient d'être institué en Angleterre par l'avocat du marquis de Westmeath : il s'agissait de recouvrer, d'un fermier, la somme de *deux pence* que ce dernier restait devoir au noble lord pour arriérés de deux années de dîmes.

—La célèbre madame Feuillet Dumas, surnommée par les contemporains français la "Grande Harpiste" fait maintenant les délices de *Londres*.

INCENDIE A LONDRES.

Le 26 mars, un incendie éclata dans la maison de M. Absalon, tailleur militaire, au no. 12 Old Bond st., à deux portes du Western Exchange. Les pompes s'y rendirent avec promptitude, mais comme il s'écoula plus d'une demie heure avant qu'elles ne pussent trouver de l'eau, l'incendie fit de grands progrès. De la maison, les flammes gagnèrent le Western Exchange par l'aile nord-ouest, et delà le passage ou Arcade Burlington. Avant que les pompiers pussent s'en rendre maitres, l'incendie brûla vingt quatre maisons et boutiques La perte est immense, car le Western Exchange servant de Bazar, renfermait un superbe assortiment de marchandises de luxe ; elles furent toutes consumées. Le peu que l'on sauva n'a aucune valeur car les articles ayant été jetés par les fenêtres sont brisés et hors de service. La belle galerie de tableaux, appartenant à M. Yates, dans le Bazar, évaluée de 30, à 40,000 livres sterling, a été la proie des flammes.

TURQUIE.

Les nouvelles à la date du 24 février, reçues de Constantinople, annoncent que les flottes russes qui se trouvaient dans les différens ports de la Mer Noire se [illegible] à mettre à la voile. Les troupes de l'empereur stationnées dans la Bessarabie recevaient de nombreux renforts. Tout ce qui se faisait à Constantinople semblait tendre à la guerre. Les armemens de terre et de mer se poursuivaient avec la plus grande activité.

PREMIERE MUNICIPALITE.

SEANCE du 16 mai 1836.

Présents :—Le Recorder, MM. Armas, Bertus, Bouligny, Buisson, Canon, Cougot, Cruzat, Duplessis, Guillot, High, Johns, Lafargue, Laurent, Lesseps, Mercier, Pédesclaux, Philips, Pichot, Pitot, Roselius, Thomas et Wilcox.

Lecture est faite du Journal de la dernière séance.

Le maire informe le conseil par son message qu'il croit insuffisant le nombre d'hommes composant la garde de la première municipalité.

M. de Armas fait la motion que ce message soit, pour un instant déposé sur le bureau.

M. Thomas sans s'opposer à cette motion, demande que la lettre du maire soit renvoyée à un comité.

M. Pitot fait observer qu'il ne voit pas d'inconvenient à la déposer un moment sur le bureau, il pense que le maire par sa position, est mieux à même de juger du nombre d'hommes nécessaires à la garde—La motion primitive est adoptée.

Une lettre de M. Arrow-Smith, est lue, le pétitionnaire demande la permission de prolonger son chemin jusqu'à la rue des Remparts;—Renvoyée au comité des réclamations.

M. Canon, rapporteur du comité présente un rapport, fixant les *travaux et les émolumens de l'ingénieur civil* ; et établissant les salaires de cet officier à $3000 par an, payable par quartier ;—Cette ordonnance porte en substance, que l'ingénieur sera chargé de la surveillance de toutes les contructions qui se feront dans la première municipalité ; il devra donner au maire les plans nécessaires pour la construction des wharfs et des levées, du nivellement des rues, il devra informer le maire de tous les travaux qui se feront sur les deux rives du fleuve depuis Carrollton jusqu'au moulin à scie de Miller, et donnera son opinion par écrit, des inconvenients qui pourraient en résulter pour le carré de la ville.

Cette ordonnance, sur motion de M. Thomas, est discutée article par article et est adoptée.

M. Thomas, rapporteur du comité, présente un rapport, concernant les réparations urgentes à faire à la geole de paroisse;—Ce rapport est adopté.

M. Pédesclaux présente un rappor pour déterminer la division du port de la première municipalité, de la manière suivante : toute cette partie comprise entre les rues du Canal et Toulouse pour l'usage des bateaux à vapeur, toute cette partie entre les rues Toulouse et Dumaine pour les goëlettes et pirogues, et le reste pour les navires ; cette ordonnance est adoptée avec le proviso suivant : pourvu que le ferry *conserve sa place ordinaire*.

En vertu de l'opinion émise par le maire, dans son message, M. de Armas présente une résolution fixant le nombre de soldats de la garde à cinquante, et celui des lampistes à quinze ; cette résolution est adoptée.

Le même membre présente une résolution à l'effet de nommer un comité permanent, chargé de la surveillance des travaux qui pourront s'exécuter dans le port de la seconde municipalité, sur les battures du faubourg Ste-Marie, et de rapporter au conseil de temps à autre, les effets que ces travaux pourront produire dans la première et troisième municipalités.

M. Cougot prie le membre de déduire les motifs qui l'ont engagé à présenter cette résolution.

M. de Armas dit qu'il suffira de les donner d'une manière brève pour engager le conseil à adopter immédiatement cette résolution ; il fait observer que lorsque la concession de ces battures fut faite, il a été spécifié comme clause expresse qu'aucun travail ne pourrait avoir lieu, il est à sa connaissance que la seconde municipalité se dispose à outre passer ses privilèges, et à y faire des améliorations contraires aux droits de concession, qui ne peuvent que nuire au centre de la ville ; Le seul droit qu'on y peut exercer, est celui d'y prendre de la terre et rien au-delà : le membre termine en disant que loin de s'opposer aux améliorations de la seconde municipalité, qu'il approuve en tant qu'elles ne soient pas contraires à la loi, et aux droits de la première municipalité. Il pense que ces raisons suffiront pour faire adopter cette résolution —*La résolution est adoptée avec un amendement* proposé par M. Lesseps, qui requiert l'ingénieur civil de faire dans le plus bref délai, un plan des wharfs afin de faciliter le déchargement des navires qui se trouveront dans la première municipalité—Le recorder a nommé Messrs. de Armas, Canon et Lesseps, membres de ce comité.

M. High présente une résolution, autorisant le Recorder à employer un commis pour l'aider dans ses occupations ; ledit commis devant avoir $60 par mois pris des revenus de la première municipalité, de mettre aussi à sa disposition une somme annuelle de $300 pour les frais de son bureau.

M. Pédesclaux s'oppose à l'adoption de cette résolution, il dit que les devoirs du Recorder ne sont pas assez considérables pour lui donner un commis; qu'un homme de la garde mis à sa disposition est suffisant, qu'on lui fixe un local, et qu'on lui alloue les deux cents piastres par an pour frais de son bureau, il n'y fait aucune objection, mais il s'oppose à ce qu'un commis lui soit donné.

M. Thomas fait observer qu'il avait toujours cru qu'en allouant au Recorder une somme de 3000 piastres par an, cet officier devait supporter à sa charge les frais d'un commis; il ne croit pas qu'il serait convenable d'accumuler une dépense de plus à la charge de la première municipalité, il prie les membres de croire qu'il ne parle que d'après sa conscience et qu'il ne voit pas la nécessité de dépenser si légèrement les fonds de cette partie de la ville—Motion est faite de renvoyer cette résolution à la prochaine séance.

M. Cougot ne fait aucune objection à cette motion, mais il propose comme substitut qu'on fixe un endroit où le recorder puisse tenir son bureau, et siéger dignement.

M. Pédesclaux seconde ce substitut en y incluant *le proviso suivant : pourvu que le loyer du local n'excède pas* 500 piastres par an—Adopté.

M. Thomas présente une résolution à l'effet de nommer un comité chargé de présenter une ordonnance sur la manière de distribuer des secours aux indigens —Adopté.

Mrs. Thomas, Buisson et High sont nommés dudit comité.

M. Laurent présente une résolution à l'effet de nommer un comité chargé de s'entendre avec les propriétaires de la rue des Ursulines, afin de la prolonger jusqu'à la rue Derbigny—Adopté.

Mrs. Laurent, Pichot et Mercier sont nommés de ce comité.

M. Wilcox présente une résolution requérant le voyer de la première municipalité de prendre connaissance *du mauvais état de la rue Dorsière—Renvoyée* au comité de pavage.

M. Canon présente une résolution pour créer une place de contrôleur, qui a été omise dans l'ordonnance —Cette résolution a été renvoyée à un comité de trois membres, chargé de préparer une ordonnance à ce sujet.

Motion est faite de procéder à la nomination des divers officiers de la première municipalité.

☞ Ces nominations ont été publiées dans notre feuille d'hier.

Sur motion le Conseil s'est ajourné à vendredi prochain, à 5 heures du soir.

MR L'EDITEUR,

Comme électeur du 3ème. district, permettez moi de *vous adresser quelques lignes au sujet du patriotisme* et de l'intérêt que porte l'alderman Thomas au district qu'il représente.

J'étais présent, monsieur, à la dernière séance du conseil de la première municipalité, et ce n'est pas *sans une surprise extrême que j'ai entendu*, lorsqu'il a été question d'élire le médecin de la geole, le Dr. Thomas informer le conseil qu'il était candidat à cette place et annoncer en même temps que s'il y avait incompatibilité dans l'exercice de ces deux emplois, *il résignerait la place d'alderman pour accepter celle* de médecin de la geole ; je sais monsieur que l'intérêt a toujours guidé les hommes dans leurs transactions particulières, mais j'étais loin de supposer qu'un homme élu par la volonté du peuple pût sacrifier l'intérêt de ses constituants pour la faible somme de 5000 par an qui est allouée au médecin de la geole.

Si le docteur a supposé qu'il pouvait cumuler il se trompe, car la loi a prévu ce cas, et j'espère que le maire qui ne connait ni amis ni ennemis lorsqu'il s'agit de remplir son devoir, refusera de sanctionner cette nomination, à moins cependant que le docteur ne résigne, comme il l'a proposé, la place qui lui a été confiée par le vœu de son district.

J'ai l'honneur de vous saluer.

UN VOTANT DU 3ème. DISTRICT

(Communiqué.)

DE LA TROUPE ITALIENNE.

Nous apprenons avec plaisir que les Italiens donneront quelques représentations au théâtres d'Orléans pour peu que M. Davis n'y ait aucune objection. Il serait facile de monter le Barbier de Séville car on assure que la troupe est assez nombreuse pour cela. Certes, M. Davis a toujours mis trop de soin à satisfaire les goûts du public pour qu'il soit présumable qu'il refusera au carré de la ville un plaisir d'autant plus rare que de long-tems nous n'aurons à la Nouvelle-Orléans un meilleur choix d'artistes que celui que nous possédons maintenant.

Si cette suggestion est favorablement accueillie par l'administration du Théâtre d'Orléans nous pouvons lui garantir d'avance chambrée complète à toutes ses représentations.

M. Davis, nous le répétons, a toujours saisi les occasions de plaire à ses nombreux amis, espérons donc qu'il ne mettra aucun obstacle au *désir sincère* d'un

Grand nombres des habitués du Théâtre d'Orleans et souscripteurs à son nouvel établissement.

ESPAGNE.

On lit dans la *Gazette* du 20 mars:

"Dans la soirée du 14, le général Evans, commandant la légion anglaise auxiliaire, démontra d'une brillante manière ce que l'exemple des chefs pouvait sur *les soldats*. Dans une *rencontre* accidentelle avec un corps de 200 cavaliers, soutenus par une poignée de fantassins, le général, sans autre force que son état major et 17 lanciers, attaqua impétueusement l'ennemi et le mit en déroute Cette action a prouvé ce que l'on doit attendre de la légion anglaise."

De pareils récits d'escarmouches composent toutes les nouvelles reçues de la Biscaye. Batanero et sa bande de brigands ont été chassés de Santander. Le général Rodil remplace le monstre Nogueras, au commandement de la Catalogne. Le corps d'armée de la reine reste inactif à Vittoria, tandis que don Carlos a dû fuir précipitamment d'Elorria, et se réfugier à Aspeitia, pour ne pas tomber entre les mains de Cordova.

On disait que Cabrera et les bandits s'étaient montrés à Cuenca, à environ 20 lieues de Madrid. Le 13, cette nouvelle fut communiquée au gouvernement, et un détachement envoyé contre le chef carliste. Son chemin est marqué par le sang de tous ceux qui tombent entre ses mains; il se vante de n'épargner ni sexe ni âge, et de faire un jour regretter à l'Espagne le meurtre de sa mère par Nogueras.

Cabrera a trouvé que trop d'imitateurs. Un autre chef, nommé Tristani, son ami, ayant fait prisonnier un garde national, lui donna pour alternative la mort ou le paiement de 600 onces d'or pour sa rançon. Le malheureux ne possédait pas cette somme qui, au reste, n'aurait pas prolongé sa vie d'une heure; il fut massacré. Les Christinos, ayant appris son sort, s'emparèrent du père et du frère de Tristani et les fusillèrent immédiatement.

—*On lit dans le Liverpool Chronicle*, environ 200 jeunes gens se sont enrôlés pour servir dans la légion anglaise en Espagne. Le transport Bengal Merchant est parti hier pour Santander où est établi le dépôt. Ces recrues sont traitées avec le plus grand soin et bien nourries; la ration journalière de chaque homme est une livre de viande, une livre de pain, une livre et demie de pommes de terre, une pinte d'ale, et du café soir et matin. Au moment de se rendre à bord, ils sont habillés complètement et on leur fournit un pantalon de rechange.

Il est temps que les puissances Européennes interviennent pour mettre fin aux massacres qui se commettent journellement en Espagne. Ce sujet fut traité il y a quelques jours à la chambre des Lords par lord Aberdeen, dont on connait la partialité envers le prétendant. L'objet du comte était de rejeter l'odieux de cette boucherie sur le parti constitutionnel. Il est peut-être vrai qu'on peut l'accuser d'avoir donné le signal, mais son exemple n'a que *trop bien été imité* par les [illegible]. Ainsi la mère de Cabrera est fusillée par ordre de Nogueras, gouverneur de Tolosa ; pour se venger, ce monstre fait massacrer de sang froid vingt femmes, sœurs ou épouses d'officiers christinos. Ce chef de bandits est *un prêtre qui a jeté le froc aux* orties ; il commande de 5 à 6,000 hommes de sa trempe, avides de sang et de pillage.

Il parait que Nogueras a été destitué, en conséquence des remontrances du gouvernement anglais ; mais Mina, qui a sanctionné le meurtre de la malheureuse mère de Cabrera, garde son commandement et la faveur de sa souveraine. C'est par de semblables actes que ce général a terni sa belle réputation ; don Carlos et lui méritent la potence par les atrocités qu'ils ont ordonnées ; il faut espérer qu'ils recevront la récompense qui leur est due

Lord Melbourne, ainsi que les différens orateurs qui parlèrent après lui, exprimèrent l'horreur que leur inspiraient ces massacres ; le ministre déclare que le gouvernement exercerait toute son influence pour y mettre un terme. Il paraît cependant que les remontrances n'ont que peu d'effet ; peut-être une menace de rappeler les 10,000 hommes de la légion anglaise serait elle plus puissante. Mr. Thiers a refusé l'intervention de la France et a signifié à Mr. Mendizabal que si ce système d'atrocités ne cesse pas du moins de la part des Christinos, il sera notifié à tous les officiers français au service de la Reine d'avoir à repasser la frontière. L'Angleterre devrait suivre cet exemple. Si cette remontrance n'avait pas d'effet, alors des mesures plus décisives seraient adoptées, pour l'honneur de l'Europe et de l'humanité.

Projets de la Russie.—Le sujet de l'occupation de Cracovie par la Russie, l'Autriche et de la Prusse a *été amené devant la chambre des communes par sir* Stratford Canning. Plusieurs excellens discours furent prononcés par lord Dudley Stuart, Mr. O'Connell et par d'autres orateurs. La conduite des souverains fut hautement et unanimement blamée; on flétrit la violation d'un territoire indépendant et l'expulsion de plusieurs centaines de citoyens, bannis pour leurs opinions et non pour leurs actes. Lord Palmerston déclara qu'il regardait l'occupation de Cracovie comme une infraction directe au traité de Vienne, et que les différens cabinets n'avaient pas donné avis de cette mesure et n'avaient fait part au gouvernement anglais d'aucune des raisons qui la motivaient, quoique l'Angleterre eût au moins le droit d'être consultée comme partie contractante et signataire du traité qui garantissait l'inviolabilié de la ville polonaise. Lord Palmerston ne dit rien sur les intentions du gouvernement, mais lord John Russell qui lui succéda dit qu'à moins que la chambre ne fut préparée à les faire suivre par des mesures décisives, elle ne devait point adopter de résolutions violentes à ce sujet.

Il parait toutefois que l'adoption de mesures d'un caractère bien prononcé deviendra inévitable, et avant qu'il soit longtemps, à moins que l'on veuille laisser l'autocrate arranger toute la politique européenne à sa façon. On lui a, déjà permis de s'avancer trop loin, et *il semble que la confiance augmente avec l'impunité*. La Turquie est en son pouvoir, la Pologne est renversée dans la poussière, Cracovie n'est plus indépendante et son dernier acte a été d'établir ce qu'il appelle une station sanitaire à l'embouchure du Danube, mais ce qui *n'est en réalité qu'un poste avancé pour* embarrasser la navigation de ce fleuve et la soumettre à des restrictions telles qu'elle sera définitivement fermée et inaccessible à tout autre commerce que celui des marchands russes. Si l'on souffre ces aggressions, il n'y a aucun outrage aux droits des nations que le Russe ne puisse se permettre impunément et il serait peut-être beaucoup plus convenable de lui faire dès aujourd'hui le présent des possessions anglaises dans les Indes, que de lui laisser la peine de les prendre.

Journaux Anglais.

CHAMBRE DES DEPUTES.

Présidence de M. Martin (du Nord) vice-président.

Séance du 5 mars.

M. le président du Conseil : Messieurs, je ne serais pas remonté à cette tribune pour prolonger la malheureuse discussion qui vient d'y être soulevée, si l'honorable orateur qui vient d'en descendre n'avait employé, à l'égard du comité de l'intérieur, une expression que je ne puis accepter dans aucun cas. Je le remercie de la bienveillance avec laquelle il a voulu détourner les coups qui auraient pu porter sur moi, pour les faire tomber sur le comité de l'intérieur; mais je ne puis l'accepter.

Le comité de l'intérieur, pendant trois ans et demi, a fait sous mes yeux la liquidation des pensions des nombreux fonctionnaires qui dépendaient de mon administration ; et je puis déclarer qu'il est impossible de remplir ces fonctions avec plus de lumières, plus de conscience que ne l'ont fait les membres de ce comité. Je dois déclarer aussi que leur avis n'est qu'un avis ; et, qu'après tout, si quelqu'un est coupable, c'est moi ; donc, s'il y a du blâme à déverser, il faut qu'on le déverse sur moi.

J'ai cru et je crois encore que lorsqu'il s'agissait d'un fonctionnaire au nom duquel peuvent se rattacher de fâcheux souvenirs, souvenirs qu'il n'est pas généreux de rappeler ici, puisqu'il est dans l'impossibilité de se défendre et d'expliquer sa conduite ; j'ai cru, dis je, que lorsqu'il s'agissait d'un fonctionnaire qui avait rendu vingt-quatre années de services à l'Etat, il était juste et convenable de lui appliquer la loi, comme on l'a appliquée à vingt-trois autres fonctionnaires qui étaient dans le même cas ; car, je le répète, ce n'est pas une anomalie, ce n'est pas une *faveur que d'accorder une pension à un fonctionnaire* qui se trouve dans la même position que vingt-trois autres qui en ont obtenu une.

Ce qui a été fait m'a semblé convenable : je m'adresse à la conscience de tout le monde ici. Au reste, le nouvel examen qu'on voudrait provoquer est impossible aujourd'hui ; la pension est inscrite au Trésor, et tout le monde sait qu'une pension inscrite est un titre irrévocable sur lequel on ne peut pas revenir : voilà la législation du grand-livre. Le renvoi au ministère n'aurait donc qu'un seul effet, celui d'exprimer un blâme pour le ministre, mais non de provoquer un nouvel examen ; cela est impossible. La Chambre jugera si le ministre qui a voulu que le gouvernement actuel fût digne et impartial, a méconnu le véritable esprit de la révolution de Juillet.

Je crois l'avoir bien comprise, et je crois avoir droit, autant que qui que ce soit dans cette enceinte, de dire que je l'aime, que je la connais, que je la juge bien. (Marques nombreuses et réitérées d'adhésion.)

M. Aroux : Je croirais manquer à mon devoir, si, *comme député de la Seine-Inférieure*, qu'à administrée M. de Vanssay, je ne prenais la parole dans une question qui le concerne. M. de Vanssay a laissé dans la Seine-Inférieure des souvenirs que je ne veux pas rappeler ici en détail. Il me suffira de dire que son administration a été tellement déplorable sous le rapport politique.... (Violens murmures et cris à la question !)

J'arrive à la question et je ne m'en écarterai pas.

Voix nombreuses : Il ne faut pas faire dégénérer ceci en questions personnelles ! aux voix ! aux voix !

Membres de la gauche : Parlez ! parlez !

M. Aroux : J'aborde la question, et je n'en sortirai pas ; je laisse de côté tout ce qui se rattache à la personne.

Messieurs, un des moyens à invoquer pour soutenir, non pas la légalité de la mesure, mais pour prétendre qu'elle doit être maintenue, qu'elle a été un acte convenable, c'est qu'il faut montrer de l'impartialité, et que la Restauration elle-même a rémunéré les services d'anciens fonctionnaires, et leur a donné les pensions auxquelles ils avaient droit ; que même des régicides ont été l'objet de cette générosité de la part de la Restauration. (Interruption à gauche.)

Plusieurs voix : Pourquoi donc ce malheureux mot de *régicides* ?

Autres voix : Le président du conseil lui-même l'a employé.

M. Aroux : Messieurs, je réponds à une objection : c'est une susceptibilité que je ne conçois pas.

Je dis que la Restauration, en agissant ainsi, et en se conformant d'ailleurs strictement à l'exécution de la loi, la Restauration faisait un acte politique ; elle savait, pour me servir d'une expression qui a été prononcée dans cette enceinte avec quelque retentissement, quelle trouvait dans la nation une haute répugnance ; elle savait qu'il convenait de consulter l'opinion publique, et de s'y conformer ; elle savait que, si elle avait laissé sans rémunération de longs services rendus au pays, des services militaires, administratifs, judiciaires, elle aurait soulevé contre elle des *mécontentemens tels* qu'elle n'aurait pu lutter contre eux. Eh bien ! la Restauration a rémunéré les services rendus et elle a bien fait Dans ces circonstances, il ne s'agissait pas d'actes politiques, mais dans la circonstance actuelle, c'est un acte que l'opinion publique a *repoussé hautement*. (Voix confuses : Non ! non ! si ! si !) Messieurs, je parle au nom du département dans lequel le fonctionnaire dont il est question a été connu, et je puis dire que l'opinion public a hautement repoussé la décision dont il a été l'objet.

Au *reste, je n'entends pas plus que mon honorable* collègue, M. Dubois, faire peser sur M. le président du conseil, alors ministre de l'intérieur, la responsabilité d'un acte qu'il n'aurait probablement pas contresigné s'il eût été mieux informé et si le comité de l'intérieur avait pris soin de se procurer tous les renseignemens convenables. Deux points des objections de M. Dubois n'ont été nullement touchés par M. le président du conseil. (Aux voix ! aux ! voix !)

Je vois que la Chambre est impatiente de terminer, et cependant je dois indiquer les points capitaux sur lesquels elle doit s'appuyer pour décider la question. Il est clair que M. de Vanssay a été l'objet d'une faveur qu'il ne méritait à aucun titre ; il est clair que la loi n'a point été exécutée à son égard. Il n'est pas possible que le ministre soumette de nouveau au comité de l'intérieur, ou plutôt aux deux sections réunie, du conseil d'Etat la demande de M. de Vanssay, comme l'a proposé mon honorable collègue, M. Dubois. Je demanderai formellement que la Chambre retranche, sur les fonds à affecter aux pensions de retraite, la somme de 6000 francs, pour qu'il ne soit pas dit que dans les circonstances où nous nous trouvons, M. de Vanssay ait obtenu une pension de 6,000 francs (Aux voix ! aux voix !)

M. Robineau monte à la tribune et réclame en vain *la parole au milieu des cris de clôture*.

Voix de la gauche—Laissez parler M. Robineau ; c'est le commandant de la garde nationale de Nantes.

Membres nombreux—La clôture !

M. le *Président—Si l'on n'insiste pas* pour la clôture je vais la mettre aux voix (*Vives réclamations à gauche.*) Si M. Robineau veut prendre la parole sur la clôture, je la lui donnerai.

De toutes parts—Nous n'insistons plus ; parlez, M. Robineau.

M Robineau—Après avoir remercié mon honorable collègue, M. Lacrosse, qui commande la garde nationale de Brest, comme je commande celle de Nantes, et M. Dubois qui a exprimé les sentimens que j'ai sur le même sujet, je viens insister pour le renvoi au ministre de l'intérieur. Je n'entrerai pas dans des explications nouvelles sur la conduite de M. de Vanssay. Cette conduite a été expliquée suffisamment. Il est à mes yeux comme aux yeux de toute la population de Nantes, la cause de la collision qui a eu lieu dans cette ville. On a dit que dans les événemens aussi difficiles tout le monde ne peut arriver à empêcher les collisions. Si M. de Vaussay est dans les termes de la loi, je ne m'oppose point à ce qu'on lui accorde la pension, mais je demande que les droits soient vérifiés, et que la pétition soit renvoyée au ministre de l'intérieur. (Aux voix ! aux voix !)

M le Président—La commission a proposé l'ordre du jour; M. Blanchard a demandé le renvoi au ministre de l'intérieur. L'ordre du jour ayant la priorité, je le mets aux voix. (Bruit.)

L'ordre du jour est mis aux voix ; la plus grande partie des membres des sections intérieures se lève pour l'affirmative ; tout le côté gauche se lève contre ; un assez grand nombre de députés ne votent pas.

La Chambre passe à l'ordre du jour.

Voix de la gauche—C'est déplorable !

M. Augnis—Un préfet destitué n'avait plus droit à aucune pension.

Autres membres de la gauche—Il faudra revenir là-dessus dans la discussion du budget, il faudra, par amendement, supprimer 6000 fr. sur les pensions.

L'agitation la plus vive se manifeste dans l'assemblée ; beaucoup de députés quittent leurs places, M. Martin (du Nord), vice-président, agite en vain sa sonnette ; les huissiers ne sont pas plus heureux dans leurs efforts pour ramener le silence.

M. Dupin parle au milieu d'un groupe.

Voix des sections intérieures—Voilà l'alliance à jamais détruite !

La séance est levée à quatre heures et demie ; l'agitation produite par la discussion sur la pétition des Nantais, se fait encore remarquer dans les couloirs et dans la salle des conférences.

POSTSCRIPT—2 heures du matin. En nous retirant de notre établissement pour aller prendre quelques heures de sommeil, notre attention a été attirée par quelques cris que nous entendions à peu de distance de nous. Nous étions alors près du poste de la garde de ville. Désirant connaître la cause de cette alarme, nous nous arrêtames et quelques secondes après, nous vîmes arriver le guet accompagnant, ou plutôt entraînant avec violence un individu qui, selon nous, était pris de boisson. Le malheureux avait la figure ensanglantée. Nous nous informâmes des raisons qui avaient donné lieu à cette arrestation, le guet nous répondit : nous voulions l'arrêter, il a fait résistance: il a voulu me frapper dit un individu de l'escouade, mais je lui ai flanqué un coup de poing à la figure, qui l'a fait saigner. Vous avez eu tort je le pense, dis-je à l'interlocuteur, d'en venir à cette extrémité envers un seul individu qui ne pouvait faire aucun mal à 3 hommes vigoureux et bien armés ? Ah! il a voulu faire le méchant et je l'ai puni. En effet le pauvre diable était *meurtri et il a passé* le reste de la nuit à la salle de discipline. Vous avez eu tort, vous dis-je, et cet acte que vous venez de commettre ne se passera pas sous silence. Je cours à l'Abeille, et demain le public saura *comment vous faites la police.*

Nous partîmes en effet, et nous avons écrit textuellement ce qui précède.

Maintenant, le dirons-nous, n'est-ce pas une horreur de voir trois *hommes de la police, abuser de leur* force, de leurs armes et surtout de l'obscurité de la nuit pour commettre de semblables actes de violence ? mais c'était un matelot, dira-t-on ; on pouvait tout se permettre à son égard. Un matelot! est un homme précieux pour les Etats-Unis, c'est à lui et à ce corps en général que nous devons le grand commerce que nous faisons.—C'est un citoyen enfin—à ces considérations il mérite des égards de la patrouille autant que le négociant le plus riche de la ville.

Vente ajournée.

☞ La vente considérable de propriétés foncières et immeubles annoncée par Isaac L. M'Coy, encanteur, comme devant avoir lieu jeudi, 19 mai, est ajournée à mercredi. 25 mai, en conséquence des plans desdites propriétés qui n'ont pas pu être préparés et dessinés à temps. Ladite vente aura lieu sans réserve, le jour fixé, 25 mai, à 11 heures, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez.

☞ La Société Médicale rappelle au public qu'elle tient toujours à sa disposition du virus vaccin. Les membres formant le comité chargé de sa distribution, continuent à se réunir tous les vendredis, depuis une heure jusqu'à trois, dans la maison de Mr. Girod, rue de Chartres, en face de la Bourse.

Cet avis acquiert, en ce moment, d'autant plus d'importance, qu'un assez grand nombre de cas de petite vérole ont été observés depuis quelque tems en cette ville.

On ne saurait, en outre, trop recommander de représenter, dans la huitaine, au comité les sujets vaccinés, afin qu'il puisse constater la marche régulière de la vaccine, et conséquemment son efficacité.

Le Secrétaire Général,

CHALUPT.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 18 mai 1836.

COTON.

429 balles		Mississipi	16¼
81	do	do (choisi)	20
43	do	do	17¼
100	do	do	15¼
27	do	do	17¼
24	do	do (commun)	13
18	do	do	17¼
90	do	Louisiane	16¼
50	do	Arkansas	15
51	do	Alabama	15¼

HAVRE, 26 mars.

(Par la voie d'Angleterre.)

Le marché au coton est calme. Il se présente plus de vendeurs que d'acheteurs.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Renown, Goldsmith, Philadelphia, S Thompson & Co

Navire Ohio, Garvin, Philadelphia, Thomas Toby & Brother

Navire Tallahassee, Many, New York, H C Cammack & co

Navire Globe, Porter, Cowes et Marché.

Navire Frances Ann, Soulé, Cowes et Marché, J B Roy

Barque Sagamore, Knight, Havre, L H Gale

Brick Mary, Morton, Liverpool, Hagan, Niven & co

Brick Julia, Conklin, New York. R Groning & co

Brick Splendid, Viney, Boston, L H Gale

Goël Teazer, Jones, Havane, W Porter

Goël Boston, Field, Boston., Harrod & Quarles

Goël Moss, Rowe, Pensacole, capitaine

Goël Pennsylvania, Collin, Galveston Bay, W Bryan

Arrivés.

Bateau à vapeur Sampson, Alter, de Cincinnati avec whiskey, farine, graisse et jambon.

MEMORANDA.

L'Anne-Louise est arrivée d'ici à la Rochelle, le 13 mars.

Partis du Havre pour ce port, le 20 mars, navires Hebrew et Robert Morris. L'Olympia était en charge pour la Nlle.-Orléans.

Alexander Milne contre James Wilson, h. c. l.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse. encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi le 20 juin prochain à une heure de relevée, la propriété mentionnée *et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente.*

Un certain lot de terre situé dans la ville de Milneburg, au lac Pontchartrain, dans cette paroisse, désigné par le no. un, dans l'îlet no. cent soixante quatre, sur un plan original de ladite ville, déposé en l'étude de C. Pollock, *not. pub.*

Ledit lot de terre ayant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Columbia sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue des Français, formant l'encoignure, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: $13333 33⅓ comptant et les intérêts à 10 pour cent sur $666 66. du 27 octobre 1834, et les mêmes intérêts sur $666 66 du 24 octobre 1835 et frais du procès. $666 66 2⅓ payable le 24 octobre 1836, et la balance, s'il y en a une, payable comptant.

19 mai FRED. BUISSON, shérif.

A LOUER—Plusieurs jeunes domestiques de maison.

19 mai—3 JOS. BARTHET, 30, *rue Toulouse.*

LETTRES de change sur Paris, à vendre par

19 mai—6 E SAINET 51, rue Bienville,

MOULIN à scie et terrain de batture, à louer—Le soussigné ayant acheté le beau moulin à scie, avec le terrain de batture, situé sur la ligne supérieure du faubourg Livaudais, désire louer cette propriété à des conditions et termes favorables, et s'engage à la mettre en ordre. La location en est supérieure à celle de tout autre. La rue pavée y arrive, et le railroad qui traversera le faubourg Plaisance pour aller joindre celui de Carrollton facilitera les moyens d'expédier les bois, &c, en ville, en tout temps; l'eau y est profonde et sans courant qui emporte les radeaux; enfin il y a un espace plus que suffisant pour établir un vaste chantier. Le bois de flottaison sera en outre un objet d'importance. Cette location offre une belle occasion à un homme entreprenant. S'adresser à

19 mai JOHN M BACH, 58 rue Magasins

UN monsieur d'un âge mûr, professeur diplomé de l'Université de Paris, des langues française, grec, que et latine, y compris la littérature, l'histoire, la geographie, le calcul, désire trouver un emploi, analogue à sa profession, soit en ville, ou sur une habitation. Il est porteur de recommandations. S'adresser au consulat suisse, rue Bienville, no. 26. 19 mai—1

AVIS AUX ENTREPRENEURS—Des propositions seront reçues par le soussigné, président du jury de police de la paroisse de Jefferson, en la maison de cour de ladite paroisse, pour la construction d'une prison qui devra être érigée au faubourg Lafayette. Pour le plan, s'adresser à F. DUGUE. juge. 19 mai—8,2ps

AVIS—Les soussignés s'étant établis dans cette ville comme relieurs sont prêts à exécuter toute espèce d'ouvrage dans leur profession, dans le meilleur style et le plus court délai possible.

BRONSEMA & SWASEY, 116 rue Chartres.

N B—On demande un apprenti-relieur, âgé de 14 à 15 ans. 19 mai—2

LE soussigné partant pour France, prévient le public qu'il laisse M A Jonau chargé de ses affaires pendant son absence.

19 mai—2 M. BARBE.

SEL—1500 sacs sel gros et fin, à bord le navire Arab, à vendre par

19 mai LINCOLN & GREEN.

ON DEMANDE à acheter ou louer un bon domestique pour servir dans un café ou restaurant. S'adresser à l'Hôtel de la Marine, Vieille Levée.

18 mai F. PROCTOR, propriétaire.

ON DEMANDE—Un cuisinier, qui sache parfaitement faire la cuisine. De très bons gages seront payés à un homme bien au fait et très entendu. S'adresser par écrit à C H, boite no. 43, à la poste.

18 mai—12

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.—Perdu ou volé hier un enfant, mulâtre clair, âgé d'environ 3 ans, fortement bâti et bien portant, parlant imparfaitement. Il répond cependant au nom de George; il portait une veste et un pantalon de nankin, une casquette de drap et des souliers. La récompense promise sera payée à quiconque le ramènera au soussigné. 19 mai—3 THOMAS C. CASH.

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu, vendredi, 20 mai, à 4 heures du soir au no. 122, rue du Canal, entre les rues Bourbon et Dauphine, un assortiment général de meubles de maison, tableaux, livres, cartes de géographie, etc. Conditions, à la vente. 18 mai

PAR M. BARNETT, Senr.

IL sera vendu, Lundi, 23 Mai, à 4 heures du soir, au coin des rues Camp et Julia, au magasin dit des Trois Sœurs:

400 pièces cuir pour tiges.
300 do. do. des côtés, bon pour cordonniers.
50000 pieds bois de Cyprès et de Pin.
500 barils charbon de bois.
6536 boisseaux sel des iles Turques.
24 paires vis en bois, pour planteurs.
3 do. vis à tabac, pour mettre en balles.
10 rouleaux cordes goudronnée.
1 cable d'occasion.
10 balles coton avarié.
5 cordes bois de chêne.

Une quantité de bois de construction pour navires, quelques charrettes et drays d'occasion, &c &c.

Conditions à la vente. 18 mai—5

PAR F. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu, lundi 23 mai, à 4 heures du soir, à l'encoignure des rues des Magasins et Notre Dame:

Six drays,
Quatre charrettes,
Quatre chevaux,
Deux mulets,
Plusieurs roues et harnais. 18 mai—5

PAR THOMAS C. CASH & CO.

Cargaison du navire Julia—Vente positive.

IL sera vendu, sans réserve, Vendredi, 20 Mai, à midi, dans un magasin, rue de l'Union, vis-à-vis le derrière de l'église Presbytérienne, entre les rues St Charles et Carondelet,

La Cargaison entière du navire Julia, de Marseilles, composée de

1500 barriques vins rouges, des marques "Bethfort," "Grousset de Granier," et "J. de Baux."

20 pipes Madère, qualité supérieure, en pipes, demi-pipes, quarts et feuillettes.

18 mai

POUR LOUISVILLE et Cincinnati—Le bateau à vapeur SHAKESPEARE, capit. *Longcope, est prêt à recevoir* son fret, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira jeudi, 19 mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

LINCOLN & MAYNARD, 28 et 29, Nlle.-Levée.

N. B. Le Shakespeare ne sera que peu chargé, de manière à faire un court passage. 17 mai

POUR LOUISVILLE.—Le steamer HOMER, capitaine *Combs, sera prêt à recevoir du* fret demain, pour le port ci dessus et les lieux intermédiaires, et partira samedi, 21 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH, *ou à* LINCOLN & MAYNARD, 28 & 29 N. Levée.

16 mai

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swiler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à (14 mai) JOHN KILSHAW, JR.

A FRETER—On a besoin d'un navire de deux cent cinquante tonneaux pour un port d'Europe. S'adresser encoignure rues St Louis et Levée. 19 mai

POUR TAMPICO.—La goëlette LOUISIANA, captain George Halsey, ayant partie de son chargement engagée, partira incessament. Pour fret et passage, s'adresser à

J. ROBERT Y GIRONA, No 117 Royale.

17 mai—4

POUR LA MOBILE—La goëlette paquebot OREGON, capit. Mildram, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou en face la rue Poydras, ou à

LINCOLN & MAYNARD, 28 & 29 Nlle. Levée.

16 mai

POUR NEW-YORK—Le A. I. brick JULIA, *capitaine Conklin, partira incessamment*. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

16 mai R. GRONING & Co.

POUR MATAMOROS.—La goëlette HALCYON, capt. Dickerson, partira positivement le 18 mai. Pour passage seulement s'adresser à

14 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier CHESTER, capitaine Watson, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira le 20 mai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face le poteau No. 60 ou à JAMES REED & Co.

35, rue Royale.

N. B. Ce paquebot sera remorqué dans le Delaware, par un bateau à vapeur. 13 mai

POUR LE HAVRE—Le navire MARENGO, capt Larkin, prendra des passagers et partira vers le 25 courant S'adresser à

12 mai—6 F. PERRET & GALLY.

A LOUER—Deux grands appartemens avec une chambre pour domestique, bien aérée, *rue d'Orléans, vis à vis la salle de Davis.*

19 mai—2 J C SALZMANN.

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à

16 mai ANDREWS & BROTHERS. 19 Chartres.

A VENDRE—Le beau magasin à trois étages, situé rue de Chartres, no. 57, entre les rues Bienville et Douane, et maintenant occupé par MM. F. Gillet & Co. La position de ce magasin situé au centre des affaires, offre aux capitalistes une chance d'un placement de fonds des plus profitables. Aussi, un terrain situé rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 34 pieds de face à la rue Bourgogne sur 60 pieds de profondeur. Pour les termes et conditions, s'adresser à

18m-6 F. PERRET & GALLY, 59, Toulouse.

A LOUER—Une jolie maison haute rue de l'Hôpital, no 111, entre les rues Bourbon et Dauphine, touchant à l ancienne propriété du juge Pitot. Cette maison est dans un très bon état, et fort agréable. On pourra la livrer à la fin de ce mois. S'adresser à R. SALAUN, courtier. 17m—5

MAISON A VENDRE—Le soussigné offre en vente sa maison no. 75, rue Royale. Elle renferme toutes les commodités que peut desirer une famille habituée à l'aisance et est en bon état. Le soussigné voudrait aussi disposer de son ameublement et d'une mulâtresse, esclave, âgée d'environ 25 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet sous tous les rapports.

S'adresser au no. 13, rue de Chartres.

17 mai—10 CHS. GARDINER.

$15 de Récompense. *Partie marronne* samedi 14 du courant, la mulâtresse GOTON, âgée de 19 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, bien connue en ville comme marchand colporteur de faïence. La susdite récompense sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cet état.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur et autres embarcations sont prévenus de ne point la recevoir, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

19 mai—3 Ve. TREMOULET.

$5 de Récompense.—Parti marron de chez le soussigné, le nègre WILLIAM, âgé de 20 ans, taille de 5 pieds 8 poucer, joli nègre, ayant une petite cicatrice au front provenant d'une brûlure. Ladite *récompense sera donnée à* quiconque me le ramènera.

19 mai—6 M. NICAUD.

FROMAGE—Tout recemment reçu et à vendre par les soussignés, 40 caisses fromage de Goshen; 20 do do de Gruyère.

17m E. TASTET & A. DELAMARE, 90 St Louis.

A VENDRE par le soussigné, à des prix et conditions avantageuses.

50 barriques vin rouge; Pauliac Médoc,
50 do Montferrand,
400 caisses vin St Julien Médoc,
100 caisses Château Latour,
50 caisses Château Lafitte,
50 caisses Sauterne
50 caisses Haut Barsac
600 caisses vin vieux Haut Brion, la Mission 1825 et 1829,
20 barriques vin rouge Haut Brion, la Mission 1825, 1827, 1830 et 1832,
25 demi-barriques vin rouge *ordinaire*, St Etèphe Médoc.

R A. LEFEBVRE,

18 mai encoignure St Louis et Levée.

TRAITES sur France, à vendre par

18 mai R A LEFEBVRE, St Levée et Levée

A VENDRE—Un nègre boulanger âgé de 32 ans, parlant la langue française et anglaise, bon conducteur, excellent faiseur d'yiste, parfait enfourneur. S'adresser pour prix et conditions, rue Royale no. 103. 14 mai—6

LE soussigné étant sur le point de partir prévient le public et ses amis en particulier qu'il a nommer Mr. Louis Dansac son fondé de pouvoir. Il prie ceux qui lui doivent de solder leur comptes immédiatement, et déclare ne rien devoir à personne.

16 mai—3 B. DUPERAIN.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Salem, du Havre :

2 caisses Eau de Cologne; 4 *manes* pommade; 6 dito crême de Perse; 3 dito poudre parfumé.

DUFOUR FRERES,

16 mai rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

TOILE A DRAPS—100 balles toile à draps écrue, d'Appleton, en débarquement du navire Surat. de Boston, à vendre par

WILLIAM G. HEWES & Co.

10 mai no. 47, rue du Camp.

PATATES D'IRLANDE—200 paniers, à vendre à bas prix, au no. 57, rue Tchoupitoulas. 9m

AVIS—Des propositions seront reçues par MM Armand Pitot et J. J Mercier, au bureau de M. Soulé, rue St. Louis, pour la construction d'une église qui devra être érigée au faubourg Marigny. Pour le plan, s'adresser à Benjamin Buisson, architecte.

19 av—

A LOUER—Une jeune griffonne. nourrice, très saine, avec son enfant âgé de trois ans. S'adresser au no. 150, rue St. Louis. 18 mai—3

EN magasin et à vendre—300 boucauts sucre de Porto Rico de qualité supérieure ;

250 sacs café fin vert de la Havane.
50 demi pipes eau-de-vie de qualité supérieure,
100 quarts de barriques do. américaine,
130 quarts de barriques Malaga doux,
100 do. Malaga sec,
200 barils indiens Malaga doux,
80 barils vinaigre de cidre de qualité supérieure.
60 barils vieux whiskey de Monongahela.

17 mai R. V. M'KINNELL.

Ventes à l'Encan.

Vente de Propriétés de grande Valeur,

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, Lundi 23 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après, bien situées dans le faubourg Marigny, à la distance d'un îlet du chemin à coulisse, et environnées de propriétés habitées. Les terrains sont très élevés, et les bâtisses qu'on y construirait produiraient un bon intérêt savoir :

Six terrains, nos. 16, 17, 18, 19, 20 et 21, formant l'encoignure des rues Marigny et Amour, les numéros 16, 17, 18 et 19, ayant chacun 26 pieds de face à la rue d'Amour, sur 104 pieds de profondeur; le no. 20 a 27 pieds 3 1-2 pouces de face à la rue d'Amour, sur 104 pieds de profondeur et face à la rue Marigny, formant l'encoignure, le no. 21 a 26 pieds sur la rue Marigny, et 131 pieds de profondeur entre les rues Grands Hommes et Amour; le tout ensemble ayant 131 pieds 3 1-2 pouces de face à la rue Amour, et 130 pieds à la rue Marigny.

Les banquettes sont faites en briques ; les terrains sont enclos par une palissade avec une grande porte et une petite. Les maisons dans ce quartier se louent facilement et les dits terrains sont situés dans l'un des quartiers les plus agréables de ce faubourg.

Conditions 8, 16 et 24 mois de crédit, en billets par sommes à la convenance des vendeurs, endossés à leur satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. Carlisle Pollock, notaire public. 19 mai

Terrains de la rue du Camp, à l'encan.

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu, mardi 24 mai, à midi, à l'Arcade de Banks, sans réserve, pour clore un compte:

Trente terrains situés dans la rue du Camp, conformément au plan dessiné par B. Buisson, voyer et déposé à la Bourse de l'Arcade.

Ces terrains sont dans le voisinage des railroads Lacourse, Lafayette et Carrollton, et offrent de beaux emplacemens *pour y bâtir des maisons. Les railroads* offrent aux gens d'affaires un moyen sûr et prompt de se transporter dans le centre du commerce. *La rue* du Camp, prolongée au delà du faubourg des Religieuses est le chemin le plus court de la N. Orléans, à la ville *de Lafayette*.

Conditions: Un quart à 6 mois et la balance à 1, 2 et 3 années, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Actes de vente pardevant Th. Seghers, not. aux frais des acquéreurs 19 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le samedi 21 mai, à midi, à la Bourse Hewlett:

Trois superbes îlets situés au faubourg Dousson, l'îlet no. 37 contient 22 terrains de 30 pieds de face sur 120 de *profondeur* situés entre les rues Solidelle, Joséphine, Louisa et Cloues.

No. 40, ayant 22 terrains de mêmes dimensions, bornés par les rues Joséphine, Piété, Solidelle et Désiré.

No. 44 ayant 22 terrains de mêmes dimensions, bornés par les rues Joséphine, Célestine, Louisa et Cloues.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement; et il est bien entendu que les billets resteront entre les mains du notaire, jusqu'à ce que les hypothèques soient levées. Les actes de vente en l'étude de Carlisle Pollock, not. aux frais des acquéreurs. 19 mai

PAR JOHN M BACH.

IL sera vendu, samedi 21 mai, à midi, à l'Arcade de Banks: Un îlet entier au faubourg Lafayette, faisant *face à la rue Jackson.*

Aussi, 5 îlets au faubourg Bouligny et Carrolton, qui sont bien situés.

Conditions: 12, 15 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction. 19 mai

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu mardi, 24 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks:

Deux lots de terre situés au faubourg Annonciation, ayant chacun 30 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Annonciation, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, bornés d'un côté par la propriété de J D Fink et de l'autre par celle de Southmayd.—Conditions: un et deux ans de crédit.

Un lot situé au faubourg Lacourse, dans l'îlet 50, ayant 159 pieds 10 pouces de face à la rue Constance, et 190 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue du Bassin, avec la bâtisse y construite. Conditions, 1, 2, et 3 ans.

Deux lots situés au faubourg Lacourse, ayant chacun *30 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste*, entre les rues Robin et Course, sur 120 pieds de profondeur,

Conditions: 1 et 2 ans.

Deux lots situés au faubourg Lacourse, le no 4, ayant 37 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue du Camp ou Coliseé, sur une *profondeur irrégulière* de 128 à 159 pieds; le no 6, ayant 28 pieds de face à la rue des Magasins, sur 192 pieds de profondeur (les deux terrains situés entre les rues Edouard et Estelle) Conditions: un et deux ans.

Le tout en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les plans sont déposés à l'Arcade. 19 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Jeudi 19 mai courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Trois maisons et terrains ci-après décrits et divisés d'après le plan déposé à la Bourse, savoir :

Le no. 1—Une maison située au faubourg Washington, rue Casacalvo entre les rues Montégut et Clouet, *sise sur un terrain* mesurant 42 pieds de face sur 73 pieds de profondeur.

Le no. 2—Une maison attenante à la précédente, sise sur un terrain mesurant 41 pieds 10 pouces de face, sur 73 pieds de profondeur.

Les deux maisons ci-dessus sont composées de 4 appartemens, une galerie et un cabinet de chaque côté, les façades sont faites en murs de 8 pouces mais avec une corniche enduit en ciment idrolique, le tout parfaitement conditionné et neuf ;—de plus, une cuisine en bois de 4 appartemens, 2 cheminées à feu et un puit en briques, les fossés des latrines sont aussi en briques.

Le no 3 attenant au no. 2, mesurant environ 48 pieds 1 pouce de face, sur environ 159 pieds de profondeur, mesure américaine, avec la maison qui est dessus, composée de 4 appartemens de 17 pieds de large, sur 18 pieds de profondeur, avec galerie et 2 cabinets, un escalier pour monter au grenier et une dépense au dessous, les deux appartemens de face à la rue sont plafonnées en plâtre et une très jolie corniche et rosasse: les appartemens sont tapissés sur toile en papier très distingué ; dans la cour une cuisine de 52 pieds, composée de 5 appartemens et une écurie dont dans le même corps de logis il y a 2 chambres à feu, un hangard dans le fond de la cour de 48 pieds 1 pouce de long, sur 17 pieds de large, une remise pour loger une voiture et un poulailler, et plus un petit jardin pour l'agrément de la maison.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 10 mai—4

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu le 20 du courant, à onze heures et demie, à la Bourse de J. Hewlett;

10 lots de terre faisant partie des îlets no. 98, 106, situés au nouveau faubourg Marigny et de l'îlet no 42 du faubourg Washington, bornés par les rues Célestine, Piété et Louisa, l'Union, la Vertu, la Loi et des Français. Pour les dimensions voyez les plans qui sont déposés à la Bourse. Conditions, au moment de la vente. 18 mai—3

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi, 27 du courant, à 10 heures du matin rue de la Vieille Levée, no. 21, le fonds de magasin de confiseur appartenant au soussigné, consistant en liqueurs, sirops, vins étrangers, anisette, sucre et plusieurs autres articles convenables pour les grocers; aussi le bail de la maison jusques au premier novembre. Les personnes qui avant cette époque voudront traiter à l'amiable pourront s'adresser au soussigné. Conditions à la vente.

17 mai—10 A. LACOUTURE.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

Grande vente, sans réserve, à Greenville. de 140 terrains.

IL sera vendu, samedi, 21 mai, à midi, à la Bourse de l'Arcade,

140 terrains à GREENVILLE, situés près du fleuve, sur le railroad et près des deux hôtels. Ces terrains ont une grande valeur pour y établir des maisons de campagne, des jardins publics ou lieux d'amusemens, étant situés sur le railroad de Greenville, que les premiers vendeurs de cette propriété se sont engagés à livrer au public le 1er. janvier prochain; ils ne sont pas à plus de 15 ou 20 minutes de la ville. Les propriétés doivent infailliblement augmenter de valeur dans ce voisinage, attendu que déjà quelques uns des plus riches habitans font bâtir et commencent à améliorer celles qu'ils ont achetées.

Conditions: elles sont très favorables. Un dixième, comptant; un quart à 6 mois, 1, 2 et 3 années.

Actes de vente pardevant W Y Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 17 mai—5

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le jeudi 19 mai courant, à midi, à la Bourse Hewlett:

Victorine, négresse créole de 23 ans, très bonne blanchisseuse, repasseuse, un peu couturière et domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi, exceptée qu'elle s'est absentée.

Conditions à la vente. 17 mai

PAR M BARNETT, Sr.

VENTE DE MEUBLES.

IL sera vendu jeudi, 19 mai, à dix heures du matin, à la résidence du Dr. P. Blanchard, *no.* 129, rue Condé, entre Ursuline et Hôpital, une quantité de meubles de maison comprenant des sofas, commodes, bois de lits, tapis, tables à manger et à ouvrages, pendules, vases, verrerie, fayence, ustensiles de cuisine, une quantité d'argenterie, un superbe piano anglais, une harpe de Erard, deux coffre-forts, &c.

A midi il sera vendu plusieurs diamans de valeur, montres, bijoux, etc. etc.

P. S. La vente est sans réserve, comme le Doct. Blanchard part incessamment pour France. Il prie les personnes auxquelles il peut devoir de vouloir bien présenter leurs comptes pour en recevoir le montant, et ceux qui lui doivent sont priés de solder leurs comptes. Pendant son absence, M. Jean Chignaud est chargé de sa procuration et sera pleinement autorisé à le représenter. 12 mai

Chemin à Coulisses de la rue d'Orléans.

CE chemin est maintenant ouvert tous les jours. Les chars partiront de la rue St. Claude à chaque heure du jour de 6 heures A. M. à 7 P. M. et partiront du Bayou St. Jean chaque heure de 6 1/2 heures A. M. à 7 1/2 P. M., et ce jusqu'à nouvel ordre.

Prix: 12 1/2 cents chaque course—Enfans moitié prix. 24 mars

AVIS—Le public est prévenu de ne pas recevoir, ni négocier un certain billet à ordre souscrit par James D. E. Bown, endossé par Brown Brothers & Co par Stebbins Lockwood & Co. et par Yeatman Woods & Co en date du 13 août 1835, payable à neuf mois de date, à la banque succursale de la Banque des Etats Unis, à la Nouvelle Orléans, pour la somme de $1,756 28, attendu que ledit billet a été perdu ou égaré et que le paiement en a été arrêté pour tout autre que les détenteurs légaux. 17 mai—4

CHANGE sur France, à vendre par

20 av A. St. GEORGES

CHANGE sur New-York et Philadelphie, à vendre par

9 mai MARTINEAU, CRUGER & Co.

CHAPEAUX de Paille, diverses qualités, à vendre par FROST & Co.

17 mai No 8, rue de la Douane